

Nota : La présence d'un ministre (peu importe le coût ou la composition), ou d'un sous-ministre (maximum de 5 000 \$, peu importe la composition), à l'une ou l'autre des activités suivantes tenue à leur demande constitue une approbation du coût et de la composition de l'activité en question. Aucune autre approbation n'est requise.

ACTIVITÉS

AUTORISATION

- | | | |
|----|---|--|
| a) | Toute activité d'accueil dépassant 5 000 \$ qui n'est pas offerte par un ministre. | Ministre (MINA, MINT, MINE) |
| b) | Activités d'accueil offertes aux conjoints d'invités et/ou d'hôtes, y compris des visites organisées ou des billets à des manifestations sportives ou à des spectacles. | Ministre (MINA, MINT, MINE) ou sous-ministre (USS, DMC, DMT) |
| c) | Frais de déplacement des conjoints d'invités ou d'employés du gouvernement du Canada. (Les frais des conjoints d'employés doivent être remboursés aux employés). | Ministre (MINA, MINT, MINE) ou sous-ministre (USS, DMC, DMT) |
| d) | Toute autre forme d'accueil non mentionnée dans la présente politique, et non directement associée à un petit déjeuner, un déjeuner, un dîner ou une réception, par exemple billets d'avion, logement à l'hôtel, limousines, fleurs, etc. | Ministre (MINA, MINT, MINE) ou sous-ministre (USS, DMC, DMT) |
| e) | Activité en l'honneur d'un Canadien qui s'est distingué. | Approbation politique
du Premier ministre
Cabinet
Conseil du Trésor |
| f) | Toute activité jusqu'à concurrence de 5 000 \$. | Sous-ministre (USS, DMC, DMT) |